

Émission : 27-03-2020

Mise à jour : 20-11-2020

Directive ministérielle DGAUMIP-010

Catégorie(s) :
✓ Endoscopie
✓ Cancérologie
✓ Services médicaux

Directives en endoscopie

Remplace certaines directives émises entre le 27 mars et le 10 juillet 2020

Expéditeur : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) – Direction générale adjointe du Programme québécois de cancérologie (DGAPQC)



Destinataire : Tous établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés)

- DSP
- DSI
- Directeur responsable du Programme de cancérologie (si pas le DSP ou la DSI)
- Directions responsables des services d'endoscopie
- Départements de pharmacie
- Chefs de dpts et services médicaux concernés par endoscopie (selon établissement)

Directive

Objet : Cet envoi contient une mise à jour des outils de priorisation clinique qui avaient été élaborés pour les secteurs de l'endoscopie. Ces documents s'adressent aux équipes d'endoscopie en soutien à la priorisation relative des activités en fonction des niveaux d'alerte du plan provincial de contingence COVID-19 en centre hospitalier et du Plan d'adaptation des niveaux d'activités en cancérologie également mis à jour.

Les directives en endoscopie seront disponibles ici :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Nouvelles mesures à implanter :

- ✓ La priorisation des activités endoscopiques à réaliser et le niveau d'activité en place doivent être évalués par le comité local d'endoscopie mis en place dans les établissements/installations lors des travaux de mise à niveau des unités d'endoscopie.
- ✓ Maintenir des niveaux d'activités plus importants en endoscopie que dans les plans de délestage du printemps.
- ✓ Poursuivre le suivi des listes d'attente selon un processus dynamique de réévaluation en tenant compte de la symptomatologie, des résultats de laboratoires, des examens d'imagerie, etc.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes : ces directives seront aussi acheminées par le Programme québécois de cancérologie aux trois personnes responsables du Programme de cancérologie de chaque établissement qui siègent au Comité national de coordination du Réseau de cancérologie du Québec (CNCRCQ): directeur responsable du Programme de cancérologie, cogestionnaire clinico-administratif et cogestionnaire médical.

Direction ou service ressource :	Direction générale adjointe du Programme québécois de cancérologie
Documents annexés :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annexe 1 – Recommandations générales procédures endoscopiques en contexte de la COVID-19 ✓ Annexe 2 – Recommandations sur les niveaux d’adaptation des activités d’endoscopie (secteur digestif) en contexte COVID-19 ✓ Annexe 3 – Recommandations sur les niveaux d’adaptation des activités d’endoscopie (secteur gynécologie) en contexte COVID-19 ✓ Annexe 4 – Recommandations sur les niveaux d’adaptation des activités d’endoscopie (secteur de la pneumologie, clientèle adulte et pédiatrique) en contexte COVID-19 ✓ Annexe 5 – Recommandations sur les niveaux d’adaptation des activités de rhino-pharyngo-laryngoscopie pour la spécialité de l’oto-rhino-laryngologie en contexte COVID-19 ✓ Annexe 6 – Recommandations sur les niveaux d’adaptation des activités d’endoscopie (secteur de l’urologie) en contexte COVID-19

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par

Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie